

Pétitions

[Traduction]

J'ai une autre pétition au sujet du programme Katimavik. Comme ce programme a été couronné de succès pour ce qui est des 20,000 jeunes qui y ont participé depuis 10 ans et des travaux communautaires qu'ils ont exécutés, les pétitionnaires demandent au gouvernement de revenir sur sa décision de mettre fin au programme.

L'ACTIVITÉ DE LA CLINIQUE MORGENTALER À TORONTO—
DEMANDE QUE LE SERVICE DE POLICE PUISSE AGIR

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, je voudrais présenter une autre pétition qui me vient de commettants de la circonscription de Hamilton-Est en Ontario qui se prévalent maintenant de leur droit de présenter un grief commun étant assurés que l'honorable Chambre saura y remédier.

A ces causes, vos pétitionnaires demandent humblement qu'il plaise au Parlement d'exiger du gouvernement de la province d'Ontario qu'il cesse d'interdire au service de police du grand Toronto de porter des accusations en vertu de l'article 251 du Code criminel contre les exploitants de l'établissement dit la Clinique Morgentaler et d'exprimer au gouvernement de la province son mécontentement parce que celui-ci refuse de faire respecter l'article 251 du Code criminel adopté par votre honorable Chambre.

ON DEMANDE LE RÉTABLISSEMENT DU PROGRAMME
KATIMAVIK

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Monsieur le Président, j'ai une série de pétitions à présenter au sujet du programme Katimavik. Les pétitionnaires demandent au gouvernement de reconnaître le manque de vision de ses mesures budgétaires visant à supprimer le programme Katimavik et prie la Chambre des communes de rétablir le plein financement de ce programme destiné aux jeunes Canadiens. Les pétitions me viennent de Prince-Albert, de même que de Birch Hills, Shellbrook, Pathlow et Saint-Brieux, qui sont des localités de la région de Prince-Albert, en Saskatchewan.

LA FORMULE DE TARIFICATION À L'APPEL LOCAL

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par un bon nombre de mes commettants de Burnaby qui font remarquer que le téléphone est essentiel à la communication et que les tarifs d'abonnement doivent demeurer accessibles. Ils déclarent que la formule de tarification à l'appel local, selon laquelle le service local serait facturé à l'appel, contribuerait à hausser de beaucoup la facture mensuelle de téléphone de la plupart des gens et nuirait considérablement aux organisations bénévoles, aux citoyens âgés, aux personnes handicapées et à beaucoup d'autres Canadiens.

Mes commettants prient le gouvernement d'enjoindre au CRTC d'empêcher les compagnies du téléphone comme la B.C. Telephone Company de facturer à l'appel et de leur ordonner de maintenir le tarif téléphonique mensuel.

LES DROITS À L'ÉGALITÉ—LES POLITIQUES DISCRIMINATOIRES

M. Svend J. Robinson (Burnaby): J'ai l'honneur de présenter une pétition signée par de nombreux citoyens de la région de Calgary, en Alberta, de même que de Saint-Jean au Nouveau-Brunswick, de Guelph en Ontario, de Saskatoon en Saskatchewan, de Hamilton en Ontario et de beaucoup d'autres localités, petites et grandes, de tout le Canada. Les pétitionnaires demandent au gouvernement de donner suite aux recommandations du comité parlementaire des droits à l'égalité et de modifier la Loi canadienne sur les droits de la personne de façon à interdire la discrimination fondée sur les tendances sexuelles, de mettre fin à la politique discriminatoire des Forces armées canadiennes et de la GRC, de modifier les directives en matière de cote de sécurité et de modifier le Code criminel en vue d'établir un âge minimal uniforme auquel on peut donner son consentement.

L'ACTIVITÉ DE LA CLINIQUE MORGENTALER À TORONTO—ON
DEMANDE QUE LE SERVICE DE POLICE PUISSE AGIR

M. Ernie Epp (Thunder Bay-Nipigon): Monsieur le Président, j'ai à présenter deux pétitions qui ont été jugées conformes au Règlement quant à la forme. La première est signée par des citoyens de Thunder Bay-Nipigon qui protestent contre l'exploitation continue dans la ville de Toronto de l'établissement appelé la Clinique Morgentaler et qui prient le Parlement de demander au gouvernement ontarien de supprimer tout contrainte qui empêcherait la force policière du grand Toronto de porter des accusations en rapport avec cette clinique.

ON DEMANDE LE RÉTABLISSEMENT DU PROGRAMME
KATIMAVIK

M. Ernie Epp (Thunder Bay-Nipigon): Ma seconde pétition vient de citoyens de la ville de Thunder Bay, de même que de Dawson Creek, en Colombie-Britannique. Les pétitionnaires contestent la décision du gouvernement fédéral de supprimer le programme Katimavik destiné aux jeunes, décision qu'ils considèrent comme manquant de vision. Ils signalent qu'une étude menée en 1985 a révélé que 59.8 p. 100 des participants au programme Katimavik avaient trouvé un emploi en dedans de quatre ans, que 27 p. 100 poursuivaient leurs études à l'école ou à l'université et que 6.7 p. 100 seulement étaient en chômage au moment où les taux de chômage oscillaient entre 18 et 23 p. 100 dans tout le pays. Ces Canadiens demandent au Parlement de rétablir le plein financement du programme Katimavik destiné aux jeunes du Canada.

M. John Nunziata (York-Sud-Weston): Monsieur le Président, j'ai l'honneur et le privilège de présenter une pétition concernant la suppression du programme Katimavik. Les pétitionnaires demandent que j'attire l'attention de la Chambre sur le fait que ce programme a aidé des milliers de jeunes Canadiens à développer des aptitudes sociales et professionnelles tout en accomplissant un travail utile dans différentes régions du Canada. Les pétitionnaires demandent au gouvernement canadien de rétablir le plein financement du programme Katimavik de façon à offrir à de très nombreux jeunes Canadiens l'occasion de réaliser leurs ambitions.